L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 17 MARS 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 17 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton tout le stock de vins et liqueurs de M. Benezech, sis rue Bienville, entre Chartres et Vieille Levée.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 23 de la rue des Magasins — verrerie, ferblanterie, lingerie, dentelles, fusils de chasse toile à voiles; montres en or et en plaqué, etc., etc.

SPECTACLES.

Vendredi, 17 Mars 1876.

VARIÉTÉS—Solid Silver.
ACADÉMIE—St. Patrick Eve or Kathleen Mavourneen.
ST CHARLES—Mlle Mary Anderson.
ODD FELLOWS HALL—Général Tom Thumb.

Les opérations du bureau de conversion.

La première année de travail.

Kellogg, Clinton & Cie à l'œuvre.

Les mystères de la caverne dévoilés.

Les chiffons brûlés à New-York.

Dans notre numéro du 11 août, nous avons publié un court rapport adressé à W. P. Kellogg par M. Bailey au nom du comité de la Chambre chargé d'examiner les opérations du bureau de conversion. Le comité se plaignait, dans ce rapport, de n'avoir pu obtenir communication des livres du bureau, ou plutôt de n'avoir trouvé en fait de livres qu'un brouillon informe. Ce même comité a présenté à la Chambre, le 23 février dernier, un rapport volumineux sur les opérations du bureau de conversion, et il est fâcheux que ce rapport soit resté dans l'ombre, au milieu des orages qui ont occupé les derniers jours de la session, car il est on ne peut plus instructif. Il explique quel a été le but poursuivi par les auteurs du plan de conversion des dettes de l'Etat à 60 cents à la piastre.

La manière dont les opérations ont été conduites pendant la première année a permis au ring en aux rings, car il y en avait plusieurs, de s'en donner à cœur joie et d'obtenir pour plusieurs millions de Bons de l'Etat en échange de chiffons de papier sans valeur légale. Nous empruntons au rapport qui précède les états, tableaux et témoignages présentés par le comité, les extraits suivants, qui ne laissent aucun doute sur le caractère frauduleux des opérations de la première année, sous toutes réserves pour celles des autres années. Le rapport est daté du 21 février 1876.

Le Bureau n'avait pas de place fixe pour se réunir, mais tenait généralement ses séances quelquefois dans la Maison d'Etat. Un journal très maigre et très imparfaitement tenu, un registre de procès-verbaux des résultats du Bureau, constitue toute la comptabilité du Bureau. Ce journal était plein de surcharges, d'altérations et de corrections, d'écritures différentes, avec des espèces blancs laissés çà et là, comme pour donner place à des additions.

L'avent fiscal avait un memorandum à lui, dans son bureau particulier. Dans le bureau de l'Auditeur nous avons trouvé un livre de comptes relié et libellement écrit, dans lequel étaient enregistrées les obligations de l'Etat qui avaient été converties, et les numéros et les montants des nouveaux "Bons consolidés" de l'Etat, qui avaient été émis en échange, avec les noms de ceux au profit de qui ils avaient été émis, mais même ce livre contenait des erreurs, dont quelques-unes avaient été corrigées par des surcharges.

Par la loi No 3 de 1874 le Bureau de conversion était composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, de l'Auditeur, du Trésorier, du secrétaire d'Etat, du président de la Chambre des représentants et de l'agent fiscal.

Votre comité est obligé de déclarer que, malgré l'importance des devoirs imposés au bureau de conversion et la nécessité d'un enregistrement méthodique et fait avec soin de chaque Bon et de chaque mandat converti et détruit, les arrangements pris pour l'exécution de la loi, étaient avant notre investigation, tellement imparfaits qu'il était presqu'impossible, avec les livres tenus, de rétablir d'une façon précise quels étaient les Bons et Mandats qui avaient été convertis, de connaître leur classe et leur numéro et de savoir ceux qui avaient été détruits, d'une façon suffisante pour corriger les erreurs d'écriture ou empêcher la conversion de Bons et mandats déjà convertis, s'ils étaient présentés une seconde fois à la conversion.

.....Aucune classification par séries ou par numéros n'avait été faite. Le Bureau enregistrait seulement les Bons et mandats au fur à mesure de la présentation, de l'échange, et de l'échange, avec les noms des personnes qui les présentaient et au profit de qui on émettait les Bons consolidés.....

Le comité a découvert qu'un lot en paquet contenant 45 mandats, montant à 25,394, avec les numéros et les montants conformes et que le comité avait inventorié parmi les titres non détruits qui le trouvaient dans le bureau de l'Auditeur, figurait dans un procès-verbal contenant une liste de Bons et mandats brûlés le 1er février 1875.

.....

Les livres du Bureau de conversion de 1874 et des quatre premiers mois de 1875, contiennent beaucoup d'inexactitudes qui ne peuvent être corrigées maintenant à cause de la destruction des obligations converties et de l'impossibilité de les comparer avec les entrées sur les livres. On trouve enregistrés comme convertis des Bons qui ne sont compris dans aucun procès-verbal de destruction, et d'autres indiqués comme détruits, qui ne sont pas enregistrés comme convertis. Des Bons d'une série sont enregistrés comme convertis et détruits quand, évidemment, ce sont des Bons d'une autre série qui ont été réellement convertis ou détruits. Des numéros erronés, et dans certains cas des numéros impossibles—ou des numéros plus élevés que le plus fort numéro de l'émission—sont donnés, et le total de la quantité de Bons et mandats convertis et le total de leurs montants diffèrent des totaux des quantités et des montants des Bons et mandats détruits, d'une somme de $56,000 d'après les livres et les procès-verbaux de destruction par le feu.

.....Il était nécessaire pour nous de déterminer, si cela était possible, si des obligations de l'Etat avaient été converties plus d'une fois, ou si on avait converti des Bons qu'il n'y en avait dans les émissions autorisées par la loi. Cela ne peut être déterminé absolument jusqu'à ce que tous les Bons de chaque série soient convertis.

Dans un cas, celui des $134,000 de Bons P. J. Kennedy, les livres montrent qu'on en a converti pour $141,000, soit $7000 de plus que l'émission autorisée, tandis qu'il reste encore Bons ($3000) qui n'ont pas été convertis, et que les 10 Bons ($10,000) allant du numéro 2 au No 11 de l'émission, ont été convertis en duplicata, on deux fois chacun.

Le rapport constate que la manière de conduire les opérations a subi une grande amélioration depuis l'entrée de M. Phelps, président de la Bourse au coton, dans le bureau et depuis que le secrétaire d'Etat remplit les fonctions de secrétaire. Nous continuons à citer.

Auparavant, deux commis étaient employés pour écrire les procès-verbaux des séances et aider le bureau. Les procès-verbaux tenus par eux ne sont pas considérés comme dignes de foi parce qu'ils étaient écrits précipitamment, avec des espaces blancs comme pour y insérer plus tard des additions, &c.

Quelques-unes des irrégularités dans les opérations du bureau de conversion doivent être mentionnées par votre comité. Elles ont eu lieu dans la première année des opérations du Bureau.

(La suite à demain.)

☞ Nous avons reçu hier, la visite de Mr Bolossy Kiralfy, agent de la troupe venue aux Etats-Unis pour jouer la pièce de Jules Verne, *Le Tour du Monde*, tirée de son célèbre roman du même nom. Les renseignements que nous a fournis Mr Kiralfy au sujet de la troupe et de la pièce telle qu'elle a été montée et jouée au théâtre de l'Académie, à New York, sont fort intéressants. Dans un numéro précédent, nous avons donné un aperçu de la pièce que nous croyons inutile de répéter aujourd'hui; qu'il nous suffise de dire que c'est une pièce à grands effets et que son succès ici ne sera pas moins grand qu'à New York.

Une nomination contestée.

Parmi les nominations récemment faites par Kellogg et publiées hier, nous trouvons celle de John E. Leet, comme collecteur de taxes de la paroisse St. Tammany. Ce Leet était dernièrement commis d'enrôlement au Sénat. C'est un de ces carpet-baggers nomades qui n'ayant pas réussi à se caser d'une façon permanente dans une paroisse, viennent chaque année, attraper quelques bribes des allocations législatives et guetter l'occasion d'obtenir une place. Les Leet ont d'abord exploité les Attakapas mais ils n'ont pu y prendre racine. C'est alors qu'ils ont songé à St-Tammany. C'est un Leet qui édite le *Mauderille Wave*. Celui qui vient d'être nommé collecteur est son cousin. Quels services a-t-il rendu à Kellogg, nous l'ignorons; mais il en a obtenu la nomination. Aura-t-il la place, ceci est une autre affaire.

Il y a déjà un collecteur de taxes à St-Tammany, M. Leblanc, qui n'entend nullement céder la place à M. Leet, attendu qu'il prétend n'avoir rien fait pour être destitué.

M. Leblanc est un homme de couleur, qui jouit, nous assure-t-on, de l'estime générale dans la paroisse, et une protestation contre sa destitution a été signée par les habitants blancs de la paroisse. Le shérif Bosque, aussi un homme de couleur, est venu récemment appuyer la protestation de ses co-paroissiens et il a dit à Kellogg que la paroisse ne voulait pas qu'on lui envoyât de carpet-baggers et et qu'elle ne les tolérerait pas.

John E. Leet, ayant rencontré Bosque rue Bourbon lui a tiré trois coups de pistolet. Il n'a été ni arrêté ni poursuivi pour ce fait, mais il doit s'attendre à une chaude réception à St. Tammany, s'il ose s'y présenter.

Kellogg se sert des gens de couleur quand il a besoin d'eux, mais il croit ne pas devoir se gêner à leur égard et il les destitue sans façon quand il a un carpet-bagger de ses amis à placer.

Mais les gens de couleur sont fatigués des procédés cavaliers de l'usurpateur à leur égard. Ils commencent à voir clair dans le jeu du parti républicain et le rejet de Pinchback au Sénat a ouvert les yeux à un grand nombre d'entr'eux.

Aucune cause légitime n'étant alléguée pour la destitution de M. Leblanc, ce dernier ne oddera pas la place au successeur que le pseudo lui a désigné et il sera soutenu dans sa résistance par les autorités et les habitants de la paroisse sans distinction de parti ni de couleur. La dynastie des Leet aura de la peine à s'implanter dans la paroisse St. Tammany et elle disparaîtra bientôt avec la *vague* qui l'y a apportée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

OU ALLONS-NOUS ?

Un autre outrage.

Dans notre pauvre ville, si bien gardée, les outrages sont fréquents. Il y a des rixes journalières dans les rues, et les officiers supérieurs de la police,—qui devraient être les premiers à donner l'exemple, lorsqu'il s'agit de maintenir l'ordre et de conserver la paix,—se battent à coups de revolvers dans les cafés.

On se demande si cela peut continuer longtemps encore !

Il y a près de huit années que nous subissons le régime de corruption et de honte, qui seul est responsable directement de tous ces outrages et de toutes ces turpitudes.

Le moment n'est-il pas venu où tous les hommes d'honneur doivent se réunir et tenter un suprême effort pour enrayer le mal et pour prouver que notre ville n'est pas complètement à la merci des brigands, des coupe-jarrets, des vagabonds et des déclassés ?

Attendre d'avantage, ce serait montrer, non pas de la patience, mais une faiblesse qui friserait de bien près la.... comment dirons-nous ça.... eh bien, oui, la couardise.

Quand l'oppression a dépassé certaines limites la patience cesse d'être une vertu. Il y a quelques jours à peine, une convention se réunissait à la Nouvelle-Orléans dans le but d'encourager l'immigration dans les Etats du sud et du sud-ouest.

Comment pouvons-nous espérer que des immigrants viendront s'établir en Louisiane, quand, à la Nouvelle-Orléans, on ils doivent forcément passer, avant de se rendre dans les paroisses rurales, il n'y a pas de sécurité à leur offrir, pas de protection à leur accorder contre les coupe-jarrets, les voleurs et les faiseurs de dupes. Car, enfin, quelle sécurité pouvons-nous promettre ?

Qu'est-ce que c'est que le gouvernement qui nous régit ?

Qu'est-ce que c'est que la police métropolitaine ?

Que pense-t-on de nos tribunaux et de nos juges ?

Comment sont composés les jurys ?

Voilà de ces questions qu'il importe de se poser sérieusement, car elles méritent réflexion.

Il est bien constaté que notre situation est loin d'être rassurante en ce moment-ci; et que nous sommes exposés journellement à des outrages dont la seule pensée révolte et fait frémir en même temps.

L'honnête homme n'est en droit de s'attendre à aucune protection de la part de ceux qui sont chargés, ou plutôt qui se sont arrogés le droit, de mettre la loi à exécution.

Il est déponillé sans vergogne; d'abord, par des aventuriers, qui sont chargés par la fraude les fonctionnaires les plus importants de l'Etat; ensuite il est en butte aux pièges que lui tendent constamment les autres industriels moins notoires, que l'on appelle communément des voleurs, qui l'arrêtent au coin d'une borne, pour lui prendre sa bourse et sa montre, ou qui pénètrent dans son domicile, pour lui enlever ses bijoux, son argenterie ou ses effets.

Contre les tripons les plus dangereux et les plus puissants,—nous voulons parler des fonctionnaires publics,—il est inutile de demander protection à la loi,—attendu que la loi est invariablement foulée aux pieds, lorsqu'elle déplaît à nos petits potentats.

Quant aux filous vulgaires, ils sont quelquefois arrêtés,—pas bien souvent, mais quelquefois,—quand, par exemple, ce ne sont pas les alliés de certains agents de police; mais sont-ils punis pour cela, et rend-on jamais l'argent à ceux qui ont été dépouillés ?

Nous devons répondre à cela, qu'il y a trop de repris de justice depuis quelques années pour que les condamnations aient été bien nombreuses, et qu'il est extrêmement rare qu'on ait jamais restitué de l'argent volé.

On sait aussi que ce bon M. Kellogg, notre gouverneur par la force des baïonnettes, a une particularité : c'est de graciez les voleurs et les assassins les plus notoires, aussitôt qu'ils sont condamnés.

Quand il n'abuse pas du droit de grâce pour un motif personnel, comme c'est le cas avec Newton, il le fait dans un but politique.

Les voleurs, grands et petits, publics et particuliers, échappent donc à la loi et sont protégés par l'injustice sous le régime radical.

Il n'y a pas plus de sécurité pour la vie qu'il y en a pour la propriété.

Si l'on en doute, on n'a qu'à consulter les dernières de l'*Abeille*, ou de tout autre journal quotidien, publié à la Nouvelle-Orléans, et l'on pourra, en remontant seulement à une année, faire l'addition des meurtres, des homicides, des rencontres fatales, des rixes, etc., etc.

Ce n'est pas tout : il y a-t-il sécurité pour la famille ?

Notre devoir est de répondre à cela, que pour la boîte de la Nouvelle-Orléans, une femme respectable ne peut pas sortir seule sans danger, après une certaine heure, et qu'il y a un très grand nombre de rues, où les femmes ne sauraient passer, à quelque heure de la journée que ce soit, sans courir le risque d'être insultées et assaillies par des misérables.

On a découvert,—assez souvent pour que le fait ne puisse pas être mis en doute, —que ces misérables se trouvaient être des agents de police tout simplement. De pareils outrages ne sont pas rares, malheureusement, et avant hier encore, nous avons en un exemple.

Deux jeunes filles, demeurant dans le 6ème district, Avenue de la Louisiane, sont sorties ensemble, à huit heures du soir, pour aller jusqu'à l'encoignure, déposer une lettre dans la boîte de la poste.

En revenant, elles ont rencontré un nègre, qui a saisi l'une d'elles et qui l'a terrassée, l'étouffant pour l'empêcher de appeler au secours. Heureusement que les cris de l'autre ont attiré l'attention de deux citoyens, qui demeurent dans le voisinage, et en les voyant s'approcher le bandit noir s'est esquivé et a disparu.

Hier soir, à sept heures et demie, un autre attentat du même genre a été commis, à l'angle des rues Bassin et Douane, sur la personne d'une femme âgée de cinquante-cinq ans, nommé Catherine Gallagher.

Cette fois le coupable, nommé George Blanc et âgé de dix-neuf ans, a été arrêté et enfermé au poste de police du quatrième precinct.

Nous citons ces deux faits, parce qu'ils sont tout récents, mais les exemples ne manquent pas.

Or, dans tous les pays, l'attentat à la pudeur est de tous les crimes celui qui excite davantage l'indignation des hommes de cœur.

Il est triste de constater, qu'à la Nouvelle-Orléans, ces crimes restent le plus souvent impunis, et que quoique le danger existe et menace toutes les familles, aucun concitoyens n'ont pris encore aucune mesure de protection.

Ils savent pourtant qu'ils ne peuvent pas compter sur la police, et que l'administration de la justice dans notre ville est une farce, ni plus ni moins.

Si malgré tout cela, malgré les crimes et les attentats de tous genres, qui sont commis journellement, on n'adopte pas quelque plan de conduite pour mettre le mal et punir les malfaiteurs, nous serons obligé d'avouer, à regret, qu'il n'y a plus ni énergie ni virilité à la Nile-Orléans.

Séance du Funding Board.

Le Bureau de conversion s'est réuni avant hier, et a converti les bons, dont la liste suit, en bons de la nouvelle émission :

J. B. Lafitte & Co.	$115 46
A. Luria, Caissier	20,340 00
	14,180 00
J. B. Manning	5,386 00
Lecaster & Binder	4,000 00
E. J. Forstall & Sons	11,350 00
	42,558 33
	157,013 23
	11,856 66
	102 00
	590 00
	744 00
	90 30
J. Chalaron	11,126 66
	40,400 00
	40,400 00
	10,100 00
	7,070 00
C. F. Hoffman	20,200 00
Kremmelberg, Schaffer & Co.	2,080 00
J. Mathers, Jr	5,120 00
	1,028 33
J. Newman & Bro	560 00
E. E. Norton	100 96
E. Kuner	400 00
J. Mathers, Jr	242 26
J. Hernandez	8,278 40
Total	$425,772 59

Cour Criminelle Supérieure.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans a trouvé qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre Thomas Dévereaux pour le meurtre de l'ex-détective Harris, mais il a décrété sa mise en accusation pour homicide.

Le grand jury a trouvé également qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre Henry Woods pour le meurtre de Reuben Nixon, commis le 26 février dernier.

Un porteur de billet contrefait arrêté.

Un certain Henry Chapman, a été arrêté, hier après-midi, vers cinq heures, rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe, accusé par C. Berbuesse d'avoir voulu lui passer un billet contrefait de cinq piastres.

Chapman a été enfermé au poste de police de la place Jackson.

Accusation de vol.

John Cagnolatto a été arrêté, hier après-midi, vers six heures et demie, à l'angle des rues Bassin et Bienville, accusé par Charles Angelo de vol à main armée.

Cagnolatto a été conduit au poste du quatrième precinct.

—On s'occupe, en Norvége, des préparatifs d'une expédition qui sera chargée d'explorer le nord de l'Atlantique. Le gouvernement fait équiper dans ce but le vapeur Voringes, qui sera commandé par M. le capitaine de vaisseau Carl Wille; le roi Oscar a décidé que plusieurs savants prendraient part à cette expédition, entre autres M. H. Mohn, professeur de minéralogie et M. G. O. Sars, professeur de zoologie.

Décédé hier soir, à 7 heures moins un quart, à l'âge de sept ans et demi, INÈS GAGNOLATTI fille de Pierre Carnolatti et d'Elda Giordano. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, vendredi, à quatre heures et demie de l'après midi. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles. Le convoi partira de sa dernière résidence à l'encoignure des rues Dumaine et Dauphine.

Décédé, hier matin, à une heure trois quarts, à l'âge de vingt-sept ans et demi, JAMES J. FRERET, fils de feu John Freret. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à dix heures. Le convoi partira de l'Egl e de l'Immaculée Conception. (Eglise des Jésuites.)

—Un écrit de Paris, en date du 24 février :

La colonie américaine qui habite Paris a donné, il y a deux jours, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington, de nombreuses fêtes, mais une des plus brillantes a été, sans contredit, celle que M. le docteur Evans a offerte à ses compatriotes.

Cette soirée, du reste, présentait un intérêt tout particulier, car l'illustre Washington y avait été convié et présidait la réunion, en peinture, il est vrai : mais cette peinture, œuvre de M. Princeteau, est tellement réussie qu'elle faisait réellement illusion. Ce tableau doit partir prochainement pour Philadelphie ; il va figurer à l'Exposition.

Le ministre des Etats-Unis, M. Washburne, figurait parmi les invités du docteur Evans, et on raconte qu'une des plus jolies femmes du bal, appuyée au bras du ministre, lui aurait dit en lui montrant le portrait équestre dû au pinceau de M. Princeteau, et en se tournant ensuite vers lui :

—Voilà le président du passé et voici celui de l'avenir !

Ce mot fit le tour des salons.

—Le *Journal officiel de la République française* publie un décret par lequel M. de Vaugelas, secrétaire de l'ambassade à Londres, est nommé deuxième secrétaire de la légation de France à Washington.

M. de Vaugelas est arrivé, il y a quinze jours, aux Etats-Unis.

—Encore une exposition au Palais de l'Industrie.

Elle aura lieu du 1er juillet au 30 novembre 1877, et sera consacrée aux applications de l'électricité.

Voilà une véritable idée, et cette exposition-là profitera vértablement à la science. On a vu tant de fantasmagories dans ce palais des Champs-Elysées, qu'on aura peine à croire qu'un organisateur sérieux se préoccupe des maintenant d'y organiser quelque chose de purement scientifique.

Sous la direction du comte Hallez-d'Arros, voici comment sera organisée cette Exposition :

1er Groupe : Histoire de l'électricité ; 2e Matériel d'enseignement ; 3e Généralités ; 4e Electro-magnétisme ; 5e Télégraphie électrique ; 6e Horlogerie électrique ; 7e Chemins de fer ; 8e Moteurs électriques ; 9e Lumière électrique ; 10e Electro-chimie ; 11 Galvanoplastie ; 12 Electrotypie ; 13e Electricité médicale ; 14e Electricité météorologique ; 15e Art militaire ; 16e Marine ; 17e Applications diverses ; 18e Bibliographie.

Nous avons reçu le premier numéro du journal l'*Electricité*, qui s'annonce comme l'organe officiel de cette exposition. Cette revue paraîtra le 15 de chaque mois.

UNE CHASSE DANS L'INDE.—Dernières nouvelles du voyage du prince de Galles ; elles sont datées du 15 février :

De Jeypore, le prince de Galles s'est rendu à Terai Tandai, où de maharajahs avait préparé un campement de chasse sur une grande échelle. On y avait réuni 200 éléphants, 550 chameaux, 120 chevaux, 60 bœufs, 1,200 hommes d'infanterie et de cavalerie.

Autour des vastes plaines et des forêts de l'ersi, la jungle s'étend à perte de vue jusqu'au pied de l'Himalaya. Il n'existe dans cette région aucun endroit habité ni routes, ni sentiers. C'est le vrai paradis du chasseur. On y trouve à foison des paons, des cailles, des pluviers et toutes sortes d'oiseaux aquatiques. Il y a aussi des loups, des chacals, des porcs-épics, des antilopes et des léopards. L'herbe de la jungle est si haute que la piste du gibier ne peut être suivie que à l'aide des roseaux qu'il agite en fuyant. C'est à Terai que le prince de Galles a tué son premier tigre.

Après plusieurs heures de course, une centaine de rabatteurs, montés sur des éléphants, ont levé un magnifique tigre royal du Bengale. Cet animal, qui semblait jouir liberté beaucoup plus grande que ceux de notre *Jardin royal Garden*, sortit avec une vitesse incroyable ; il fait des bonds de 3 à 4 mètres. Plusieurs balles l'ont atteint en pleine poitrine ; avant de succomber, il a poussé des cris lugubres, dont les hurlements affreux qui ont fait frémir les plus intrépides chasseurs.

De Terai, le prince de Galles se rendra à Allahabad, où doivent avoir lieu un Durbar et une investiture de l'Etoile de l'Inde.

—Le total de la souscription pour la statue de Lamartine s'élève à 50,425 francs.

—Les journaux de Mâcon nous apportent la nouvelle de la mort, dans cette ville, de Mme la comtesse de Pierreclos, la nièce de Lamartine.

—Un cri de la conscience :

Un politicien parcourt le journal.

—Comment, ils ont nommé Z..... un âne !.....Mais alors, je pouvais me présenter !

—Un Marseillais raconte une conversation politique qu'il a eue sur le boulevard avec un compatriote.

—Je rencontre B....., nous nous mettons à causer des élections. La discussion s'anime, et l'on ne tarde pas à se dire des choses désagréables ; enfin, je deviens trop vif : B.... se recule, et s'écrie : Je suis un gilet. Cloquin est fort. Je ne perds pas de temps, et s'écrie : Je n'en suis un autre.....

—Sur le boulevard, le soir des élections, un gamin vend des lunettes, des lorgnons et des loupes :

—Demandez la loupe conservatrice qui facilite le pointage des votes en grossissant les chiffres !.....

—Calino s'est marié ; l'accord ne règne pas dans son ménage, il n'en fait pas un mystère.

—Il faut des époux assortis, lui disait quelqu'un.

—Hélas ! soupire Calino, ce n'est pas moi qui ne suis pas assorti..... c'est ma femme !

—Il y a sur le boulevard un coiffeur, à l'entresol d'une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par un restaurant.

Un client lui dit à l'autre jour :

—Prenez, je vous prie, un très bon rasoir ; j'ai la barbe dure et la peau très délicate.

—Oh ! monsieur, répond le coiffeur avec dédain, ici l'on rase, c'est en bas qu'on écorche !.....

—A un grand dîner, X.... voit le bras d'un domestique s'allonger à sa droite. Au bout du bras se trouve une bouteille.

Il regarde les verres vides échelonnés devant lui et dit à son voisin :

—C'est du vin ordinaire, croit pouvoir faire observer le domestique.

—Précisément, dit X....., je garde les grands verres pour les vins fins.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le porte et de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—63—

Spécifique choisi pour les cas de la Ouest

—Chaque progrès de l'émigration dans l'Ouest donne lieu à une nouvelle demande des "Hostetter's Stomach Bitters". Les régions nouvelles sont fréquemment moins salubres que celles où il y a d'anciens établissements, à cause des miasmes qui s'élèvent des terres récemment défrichées et labourées, particulièrement sur le bord des rivières qui traversent ces régions. Le mineur ou agriculteur apprend bien vite, quand il ne le sait pas déjà, que les "Bitters" offrent le seul préventif qu'il y ait contre l'infection et contre ces désordres de l'estomac, du foie et des boyaux auxquels les changements de climat, les mauvais temps, l'eau malsaine ou la d'oite les exposent souvent. Conséquemment, il a en haute estime ce grand spécifique et préventif de ménage, et il a grand soin d'avoir toujours chez lui les "Stomach Bitters" sur lesquels il compte invariablement lorsque les circonstances en font sentir le besoin, ce qui arrive souvent.

☞ La fête de St-Joseph étant une de celles que célèbre l'archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis dimanche, à 8 heures, 19 du courant. 17mars—

Avis.

LES invités de Louisiana Roller-Skating Club, à leur Bande Complimentaire, qui doit avoir lieu le 18 courant, sont prévenus, pour éviter tout malentendu, que la dite soirée aura lieu malgré les menaces qui ont été faites à ce sujet par MM. L. L. Harr et C. Lafoux, que nous ne connaissons nullement dans cette affaire. Nous les invitons à avoir recours à la loi, afin de connaître leurs droits. Les invités sont respectueusement priés de ne pas manquer de venir avec leurs patins.

17mars—1t CONSTANT ALT.

Décédé, à Paris, le 24 février, à l'âge de vingt-sept ans et demi, JAMES B. GUTHRIE, agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 123 de la rue Gravier.

12 mars—6m

AVIS.

Taxes de ville de 1876.

Département des Finances,
HOTEL DE VILLE,
Nile-Orléans, 7 mars 1876.

TOUS les comptes des taxes de ville, de 1876, qui n'auront pas été payés le 31 du courant seront annoncés conformément à la loi et porteront 10 pour cent d'intérêt l'an et les frais à partir de la susdite date.

Il sera alloué, jusqu'alors, une diminution (rebate), de 1 pour cent.

EDWD. PILSBURY,
Administrateur des Finances.

7mars—ac31

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.

20 fév.—3 m

Liquidation.

Meubles, Meubles, Meubles,

GRANDE VENTE A L'ENCAN

Au magasin de Chas. Raymond, rue Royale No 51, coin Bienville.

Meubles de chambres à coucher.
Meubles de salon.
Meubles de salle à manger.

Ainsi que : Armoires à glace, françaises, Armoires de tous genres en noyer de noyer, bois de rose, bois d'acajou, Toilettes, Marbres, Tables à ouvrage, Tables de centre, Etagères, Porte-Chapeaux.

Aussi quelques Bureaux à écrire pour offices, &c., &c.

A L'ENCAN.

Par SELLE et MALONEY, succ. inspira.—Armand Selle, encanteur—Bureau No 50 rue Royale—Le MERCREDI, 15 mars 1876, au No 51 rue Royale, coin Bienville, la vente commençant à 10 heur s et demie A. M., et continuant tous les jours. 6 mars—

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A. LACROIX,

Au coin des rues François et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ventes rapides et légères bénéfices.

21 fév—76 1an.

J. A. PERIER,
250 RUE FAVORLE,
Entre St-Philippe et Ursulines.

Liquidation ! Liquidation !

MADAME PERIER a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs, des meilleures fabriques de Paris, à $300, $250 et $200. Aussi un grand assortiment de pianos de seconde main à $150, $150 et $200.

5 mars—1 mois.

Les lunettes et les lorgnons dits Brillants sont les meilleurs.

ILS ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne causent pas d'avantageux aux, ils sont parfaitement achromatiques et les lentilles en cristal sont fermes que du cailloux.

A. B. GRISWOLD & CO.
Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane.

24 fév—1mPP

E. F. MIOTON,
Au No 47 de la rue Royale,
Nouvelle-Orléans.

Marchand de
PORCELAINE, VERRERIE, POTERIE
—ET—
ARTICLES DE MENAGE.

Articles français, anglais, allemands et américains, pour le commerce de la ville et celui de la campagne. 27fev—1m.

On Demande

UNE RONNE MODISTE.
S'adresser chez :
Mme C. SAMSON,
605 Rue des Magasins.

12mars—3t DMVFP

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LA société qui existait entre Charles G. Rebenlach, Gustave Delfargue et Hugo Meihnert, dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord, HUGO MEHNERT qui se charge de l'intérêt de chacun et de payer les dettes de la société, et de recevoir les comptes.

C. G. REBENTISCH.
G. DELFARGUE.
H. MEHNERT.

Wm I. BROOKS,

Agent pour la vente du
Véritable Tabac Turique de la Grande Pointe.
—Et des—
CIGARETTES DE PÉRIQUE
DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON,
dans de la paille de maïs.
Au No 42 de la rue Naches,
Nile-Orléans, Lne.

24fév—1m

Mme ROBERT,
193.....RUE DU CANAL.....195
Entre Bourgogne et Rampart.

Modes, Nouveautés et Confections

Des derniers genres de Paris, à des prix réduits. 21février—1m

139.....Rue de Chartres.....139

C. ROUYER,
N. KELAGE,
Argenture, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes,
REPARATIONS DE TOUTES SORTES.
4 Janv—3m DMAJ

A louer

A des conditions avantageuses, une maison en bon état, avec installation de comptoirs, &c. située à Milneburg, et convenable pour un restaurant ou café. Pour plus amples informations, s'adresser à N. Bauer, 79 rue des Carpentres. 9 mars—

Pour Bordeaux.

En charge, le navire STE-GENEVIEVE, capitaine Demesran, prendra du frêt et pour passage. Pour frêt et passage à bord ou chez
DE WOLF POWELL & CO.,
44 Carondelet.

10fév—

BALANCES
DE
FAIRBANKS
Pour Sucre et Coton.
Conformes à l'étalon des Etats-Unis.
SUCCURSALE
53 - Rue du Camp, - 53
20 oct—6m

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53....RUE VIEILLE-LEVÉE....No. 5
(Encoignure Bienville.)
[Manufacture à vapeur de]
TABAC A FUMER ET A PRISES
Et Importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
19 Aoû 75—1an Nouvelle-Orléans

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
N ivers & Hery,
MAISON FRANÇAISE,
No 215 Julia street,
10janl—1an Nouvelle Iberia

The Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle Orléans, 8 mars 1876.—A une élection pour Directeurs de cette compagnie, tenue le 1er du courant, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante :

F. S. Serrill,
Pascal Sarthou,
Chas. DeNuyter,
Robt. Mott,
C. J. Nicolson.

Et à une réunion de la nouvelle direction, tenue ce jour, Mr Jas. Hernandez a été unanimement réélu Président.

J. N. AUGUSTIN,
9 mars—5t Secrétaire.

Avis.

LES invités de Louisiana Roller-Skating Club, à leur Bande Complimentaire, qui doit avoir lieu le 18 courant, sont prévenus, pour éviter tout malentendu, que la dite soirée aura lieu malgré les menaces qui ont été faites à ce sujet par MM. L. L. Harr et C. Lafoux, que nous ne connaissons nullement dans cette affaire. Nous les invitons à avoir recours à la loi, afin de connaître leurs droits. Les invités sont respectueusement priés de ne pas manquer de venir avec leurs patins.

17mars—1t CONSTANT ALT.

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de desséchement.

LE soussigné paie les assessements de desséchement à un ESCOMPTE libéral.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 123 de la rue Gravier.

12 mars—6m

AVIS.

Taxes de ville de 1876.

Département des Finances,
HOTEL DE VILLE,
Nile-Orléans, 7 mars 1876.

TOUS les comptes des taxes de ville, de 1876, qui n'auront pas été payés le 31 du courant seront annoncés conformément à la loi et porteront 10 pour cent d'intérêt l'an et les frais à partir de la susdite date.

Il sera alloué, jusqu'alors, une diminution (rebate), de 1 pour cent.

EDWD. PILSBURY,
Administrateur des Finances.

7mars—ac31

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.

20 fév.—3 m

Liquidation.

Meubles, Meubles, Meubles,

GRANDE VENTE A L'ENCAN

Au magasin de Chas. Raymond, rue Royale No 51, coin Bienville.

Meubles de chambres à coucher.
Meubles de salon.
Meubles de salle à manger.

Ainsi que : Armoires à glace, françaises, Armoires de tous genres en noyer de noyer, bois de rose, bois d'acajou, Toilettes, Marbres, Tables à ouvrage, Tables de centre, Etagères, Porte-Chapeaux.

Aussi quelques Bureaux